



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0099

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Nicolas SANIAL

Objet :	Aménagement paysager et entretien du giratoire de la Pépinière situé sur la RN88 commune du Puy-en-Velay : autorisation de signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
----------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

Dans le cadre du contrat d'objectif 2025, la DIR Massif Central, qui assure la maîtrise d'œuvre des opérations d'entretien et d'aménagement du réseau pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a réalisé un aménagement paysager de l'îlot central du giratoire de la Pépinière, situé sur la RN88 au PR64+125 sur la commune du Puy-en-Velay.

Délibération n° DEL_2026_0099 du mercredi 10 juin 2026

La conception, la préparation et la mise en œuvre des plantations ont été confiées à l'ISVT de Vals dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'aménagement a consisté à créer 4 massifs d'espèces végétales lumineuses et variées, locales, résistantes, peu gourmandes en eau et pérennes dans un souci d'entretien moindre.

La Commune a souhaité que son centre technique municipal effectue l'entretien post-aménagement dans un souci d'amélioration de l'image de la commune du Puy-en-Velay.

L'objet de la convention est de définir les conditions de financement, de réalisation et d'entretien ultérieur de l'aménagement paysager, et de préciser les droits et obligations de chacune des deux parties.

La Région a commandé les plants et matériaux nécessaires à l'aménagement paysager, et la location des matériels pour la réalisation des travaux effectués par les élèves de l'ISVT.

Durant une période d'un an après l'achèvement du projet, les végétaux morts seront remplacés par la Région puis la Commune devra assurer leurs remplacements.

La Commune sera chargée de l'entretien régulier et du nettoyage courant de l'îlot du giratoire. Les déchets végétaux issus de feuilles et branches suite aux opérations de taillage seront évacués vers une filière d'élimination ou de valorisation des déchets agréée.

La convention annexée à la délibération est conclue pour une période de 1 an, renouvelable 4 fois par tacite reconduction soit pour une durée maximale de 5 ans.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Accessibilité du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'aménagement paysager et d'entretien du giratoire de la Pépinière situé sur la RN88 sur la commune du Puy-en-Velay avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026